

Rapport 2023

Loi Energie – Climat

Article 29

Juin 2023

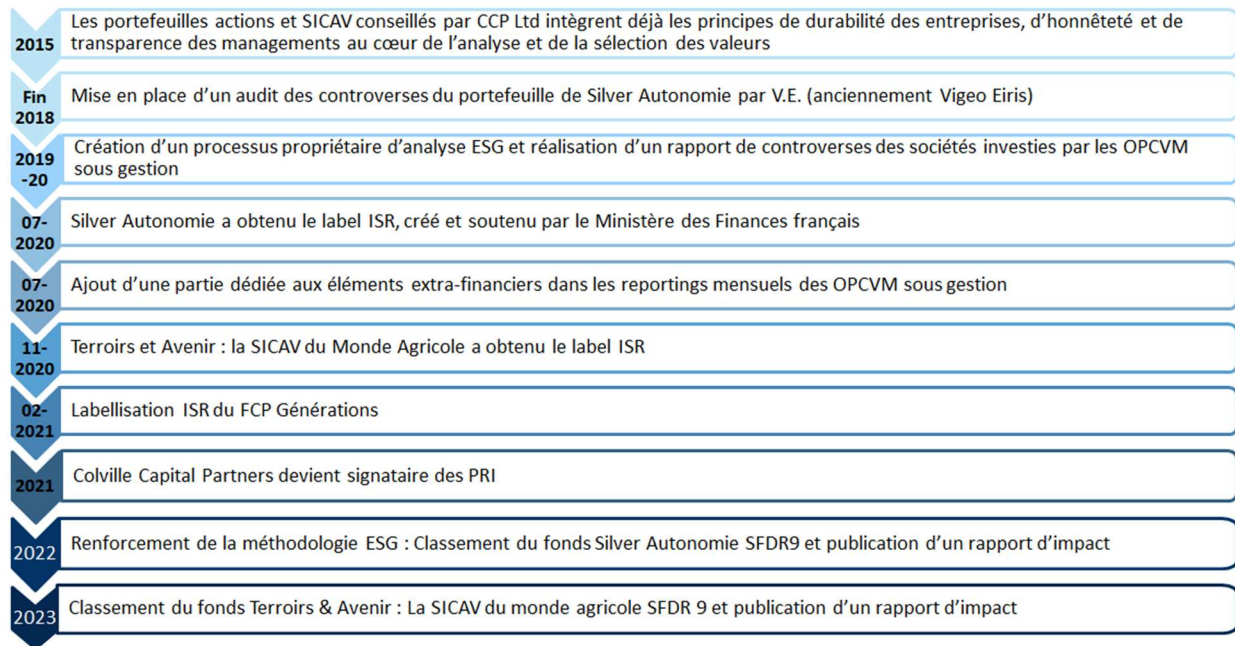


Sommaire

| | | |
|-----|---|----|
| 1.1 | Historique de la démarche ESG de Colville | 3 |
| 1.2 | La méthodologie d'investissement Colville | 4 |
| 1.3 | Des thématiques d'investissement durables | 5 |
| 1.4 | L'analyse ESG, la notation et l'exclusion | 6 |
| 1.5 | L'analyse des controverses | 7 |
| 1.6 | Le dialogue avec les entreprises | 8 |
| 1.7 | L'engagement actionnarial | 9 |
| 1.8 | Moyens retenus pour informer les souscripteurs des fonds sur les critères ESG pris en compte9 | |
| 1.9 | Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales, obtention d'un label..... | 12 |
| 2. | Liste des produits financiers article 8 et 9 | 13 |
| | Annexes..... | 14 |
| | Annexe 1 : Lexique | 14 |

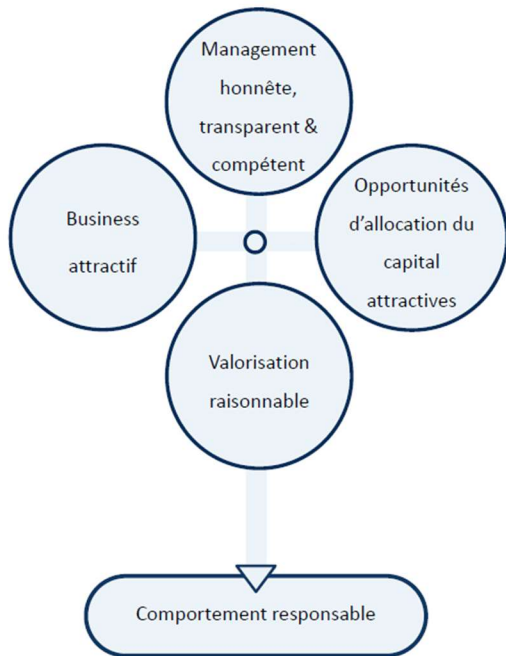
1. La démarche ESG de Colville

1.1 Historique de la démarche ESG de Colville



1.2 La méthodologie d'investissement Colville

Les piliers d'investissement de la méthodologie Colville :



Business attractif

- ✓ Position compétitive durablement avantageuse illustrée par une forte rentabilité
- ✓ Un ou plusieurs avantages comparatifs :
 - Actifs immatériels : effet de réseau, marque, réputation, brevet, économies d'échelle
 - Actifs tangibles : infrastructure et/ou actifs immobiliers
 - Avantages structurels en termes de coûts
- ✓ Faible risque de substitution et de disruption technologique
- ✓ Activité récurrente et prévisible
- ✓ Résilience prouvée face aux chocs macroéconomiques

Management honnête, transparent & compétent

- ✓ Transparence et éthique professionnelle incontestables
- ✓ Culture valorisant le respect de l'entreprise et son succès sur le long terme
- ✓ Culture orientée vers la satisfaction client
- ✓ Prise en compte de toutes les parties prenantes
- ✓ Alignement d'intérêts avec les actionnaires minoritaires
- ✓ Capacité à identifier et à mener à bien des opportunités de croissance profitables
- ✓ Rationalité du management pour redistribuer du capital excédentaire aux investisseurs

Opportunités d'allocation du capital attractives

- ✓ Présence d'opportunités de croissance pour l'entreprise sur son marché cœur
- ✓ Lancement des nouveaux produits et services à fort potentiel
- ✓ Opportunités d'acquisitions largement créatrices de valeur

Valorisation raisonnable

- ✓ Retour visé entre 10% et 15% par an sur le moyen terme
- ✓ Focus sur la capacité à générer des Free Cash Flow à horizon 5 ans et 10 ans

Comportement responsable

- ✓ Prises dans leur ensemble, les entreprises du portefeuille ont intégré l'importance des principaux enjeux du développement durable : réchauffement climatique, biodiversité, transition énergétique, préservation de la santé...
- ✓ Chaque entreprise a un programme d'actions destiné à répondre aux enjeux d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG).

Notre démarche d'investisseur responsable se fonde sur 7 piliers :




Les 7 piliers de la démarche ESG Colville :



Une méthodologie ESG propriétaire et interne imbriquée dans notre processus d'investissement

1.3 Des thématiques d'investissement durables

Les fonds gérés par Colville Capital Partners ont inscrit dans leur ADN des thèmes durables répondant à des enjeux sociaux et sociétaux :

| Nom du fonds | Thème d'investissement | Approche ESG | Label ISR |
|----------------------|---|--------------|---|
| Silver Autonomie | Maintien à domicile des séniors. Chaque valeur en portefeuille doit permettre une réelle amélioration de qualité de vie pour les personnes âgées et leur permettre de mieux vivre de manière autonome. | Sélectivité |  |
| Terroirs et Avenir | Accompagnement des agriculteurs et de leur famille dans le monde de demain. Chaque valeur en portefeuille doit permettre une réelle amélioration des conditions de travail et/ou des conditions de vie des acteurs du monde agricole. | Sélectivité |  |
| Colville Générations | Thématiques et entreprises intergénérationnelles. Chaque valeur en portefeuille doit répondre à des problématiques dont les enjeux se déclinent sur des horizons pluri-générationnels. | Sélectivité |  |

Les OPCVM Silver Autonomie et Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole, gérés par Colville Capital Partners sont classés Article 9 de la réglementation SFDR¹, respectivement depuis le 20 juillet 2022 et le 30 mai 2023. Nous avons mis en place des rapports de KPI¹s afin de mesurer l'impact quantitatif et qualitatif de ces fonds sur leurs thématiques respectives.

Au 30 décembre 2022, 75% de nos encours, soit 314 191 541€, étaient classés Article 9. 23% étaient classés Article 8, soit 98 389 935€ et 2% sont des encours conseillés.

Silver Autonomie, Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole et Colville Générations sont labélisés ISR¹. La SICAV nourricière Colville Invest (6 353 004€ d'encours au 30/12/2022) ne dispose pas du label ISR mais ses deux compartiments (Silver Autonomie Invest et Colville Générations Invest) sont investis à hauteur de 85% minimum dans leur fonds maître respectif (Silver Autonomie et Colville Générations) qui disposent eux, du label ISR.

¹ Voir Annexe 1 - Lexique

1.4 L'analyse ESG, la notation et l'exclusion

100% des encours gérés par Colville Capital Partners intègrent un processus d'analyse et de notation ESG. Les critères E, S et G font l'objet d'une analyse détaillée, entreprise par entreprise.

| | E Environnement | S Social | G Gouvernance |
|---------------------------------------|---|---|---|
| Silver Autonomie | Score émission carbone MSCI, Performance relative des émissions carbone, Efforts dans l'utilisation des sources d'énergies propres, Gestion de l'eau | Gestion du travail, Part des femmes dans les postes de direction, Performance en matière de sécurité au travail, Plan de formation des talents | Ethique des affaires, % de femmes au conseil d'administration, Indépendance au conseil d'administration |
| Terroirs et Avenir¹ | Score émission carbone MSCI, Performance relative des émissions carbone, Efforts dans l'utilisation des sources d'énergies propres, Gestion de l'eau | Gestion du travail, Part des femmes dans les postes de direction, Performance en matière de sécurité au travail, Plan de formation des talents | Ethique des affaires, % de femmes au conseil d'administration, Indépendance du conseil d'administration |
| Colville Générations | Existence d'un plan de réduction des émissions de Co2 et/ou des actions mises en place par l'entreprise pour réduire les émissions de G.E.S ainsi que la capacité de l'entreprise à agir en faveur du recyclage direct et indirect et/ou de la biodiversité | L'intégration des femmes, des handicapés, des minorités au sein de l'entreprise ainsi qu'une approche positive et inclusive en faveur des communautés locales | Indépendance et féminisation du conseil d'administration |

Pour Silver Autonomie, l'approche de l'équipe de gestion repose sur la sélection d'entreprises ayant un impact positif sur la santé, l'autonomie des seniors et le maintien à domicile et qui intègrent une bonne gestion des risques ESG. A cet effet, les gérants attribuent aux entreprises une première notation de risques ESG sur une échelle de 0 à 10, à l'aide des critères décrits ci-dessus. S'ajoute à la note de risques ESG, une note d'impact social. Elle se décompose en 3 parties : l'analyse qualitative de l'impact de l'entreprise sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors, l'analyse quantitative de l'impact l'entreprise sur la santé, l'autonomie et le maintien à domicile des seniors et la mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux et sociaux (DNSH). Il en résulte une note ESG moyenne pour chaque entreprise de l'univers d'investissement permettant d'exclure au moins 20% des valeurs ayant la note la plus faible ainsi que les valeurs dont la note d'impact sur le thème du fonds est nulle.

¹ Critères ESG en application depuis le 30 mai 2023 et le passage en SFDR 9.

Pour Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole, les gérants attribuent dans un premier temps aux entreprises une notation de risques ESG sur une échelle de 0 à 10 en se fondant sur les données du fournisseur de données MSCI, décrites ci-dessus. S'ajoute dans un second temps à la note de risque ESG, une note d'impact social. Elle se décompose en 3 parties : l'analyse qualitative de l'impact de l'entreprise à accompagner les travailleurs agricole et leur famille, l'analyse quantitative de l'impact de l'entreprise sur l'accompagnement des travailleurs agricole et de leur famille et la mesure de la contribution négative aux enjeux environnementaux et sociaux (DNSH). Il en résulte une note ESG moyenne pour chaque entreprise de l'univers d'investissement permettant d'exclure au moins 20% des valeurs ayant la note la plus faible ainsi que les valeurs dont la note d'impact sur le thème du fonds est nulle.

Pour Colville Générations, l'équipe de gestion applique les critères extra-financiers décrits ci-dessus. A ces notes sociales, environnementales et de gouvernance s'ajoutent trois bonus éventuels visant à éliminer les distorsions pouvant naître de la diversité des entreprises présentes dans l'univers d'investissement. L'équipe de gestion estime que les sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros ont généralement des capacités plus restreintes que les grandes capitalisations pour communiquer sur leurs initiatives ESG et attribue un bonus de 0,5 point à ces entreprises dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros (la note finale ne pouvant excéder 3). Afin d'éviter les biais sectoriels, les sociétés des quatre secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) ayant l'intensité carbone la plus faible bénéficient également d'un bonus de 0,5 point (la note finale ne pouvant excéder 3). L'équipe de gestion estime que les entreprises ayant obtenu les certifications B Corp ou Public Benefit Corporation se distinguent par leur rôle majeur en matière d'engagement ESG et leur attribue un bonus de 1 point (la note finale ne pouvant excéder 3).

Un score ESG sur 3 points en résulte pour chaque entreprise de l'univers. A l'issue de la notation de l'univers d'investissement, une exclusion est établie pour les 20% de valeurs ayant le score le plus faible.

Enfin, en matière d'exclusion normative et sectorielle, Colville Capital Partners a adopté pour l'ensemble de ses fonds, une politique d'exclusion consistant à éliminer les entreprises :

- Qui sont impliquées dans les armes controversées (mine antipersonnel et arme à sous-munitions),
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la production du tabac,
- Dont plus de 20% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de la production d'énergie générée à partir du charbon,
- Dont plus de 20% des revenus sont issus de l'exploration ou de la production de pétrole et de gaz non conventionnels,
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs des jeux d'argent,
- Réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de la pornographie.

1.5 L'analyse des controverses

Toutes les entreprises présentes dans les portefeuilles gérés par Colville font l'objet d'un suivi spécifique relatif aux controverses. Cette analyse vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. L'analyse des controverses est avant tout une analyse qualitative. Elle est développée dans un rapport de controverses.

1.6 Le dialogue avec les entreprises

L'équipe de Colville s'appuie sur un échange et un dialogue constant avec le management et les services dédiés aux relations investisseurs des entreprises aussi bien sur des sujets financiers qu'extra-financiers. Si une entreprise en portefeuille s'avère faire face à des signaux E, S ou G négatifs, l'équipe analyse ces signaux et leur gravité. Un dialogue peut alors être engagé avec l'entreprise afin de comprendre la manière dont elle réagit et les différentes solutions mises en place.

A plusieurs reprises, Colville Capital Partners a choisi de vendre certaines positions, jugeant que les réponses apportées par les entreprises n'étaient pas suffisantes, à titre d'exemple :

- DaVita a été accusée de financer l'American Kidney Fund pour servir ses propres intérêts économiques. L'American Kidney Fund a notamment été accusé d'encourager les patients dialysés à choisir une couverture santé privée plutôt que le Medicare, ce qui permettait d'augmenter les revenus des prestataires de services de dialyse dont DaVita. Le suivi rapproché de cette controverse et le dialogue avec l'entreprise ont mené à la vente complète du titre en juillet 2019.
- En 2019, Reckitt Benckiser a été mis en cause concernant le Suboxone, un traitement contre l'addiction aux opiacés. La société aurait caché le caractère addictif du produit et encouragé les médecins à le prescrire à tort. Le suivi rapproché de cette controverse et le dialogue avec l'entreprise ont mené à la vente complète du titre en décembre 2019.

A l'inverse, des sociétés faisant l'objet de controverses ont pu être conservées dans les portefeuilles gérés grâce à une analyse satisfaisante de la gestion des controverses par les entreprises concernées :

- En 2018, Medtronic a été mis en cause dans plusieurs affaires d'implants défectueux notamment dans le rapport « implant files » du International Consortium of Investigative Journalists. La société s'est montrée proactive dans l'indemnisation de tous les cas d'implants défectueux et a créé un fonds de dédommagement des victimes doté de 35 M\$. De plus, la majorité des cas d'implants défectueux provenait de sociétés rachetées par Medtronic et les dysfonctionnements dataient d'avant leur rachat. La réponse apportée par la société et les actions engagées ont été jugées satisfaisantes par l'équipe de gestion et nous avons décidé de conserver la position.
- Depuis 2021, Colville Capital Partners suit avec attention la controverse relative au droit à réparer les tracteurs Deere & Co (« Farmers' right to repair »). Pour rappel, les détenteurs de tracteurs Deere & Co se plaignaient d'être dans l'incapacité de les réparer eux-mêmes et d'y apporter des modifications. En effet, Deere & Co a installé pendant des années, des logiciels sur ses équipements que seuls les concessionnaires agréés pouvaient désactiver, empêchant ainsi les agriculteurs ou un atelier de réparation indépendant de diagnostiquer et réparer les machines. C'est ainsi qu'en avril 2021, nous avons souhaité engager un dialogue avec la société afin d'aborder ce sujet. En parallèle, l'entreprise s'était engagée à rendre disponibles pour les agriculteurs, les manuels, guides et outils de diagnostic auprès des concessionnaires agréés. Néanmoins, en 2021 et en 2022, de nombreux témoignages attestaient encore de la difficulté de se procurer ces manuels, guides et outils de diagnostic. En mai 2022, John Deere a lancé la plateforme Customer Service ADVISOR dans le but de rendre accessibles les manuels d'utilisation et de diagnostic par le biais d'un abonnement.

En juillet 2022, Colville Capital Partners s'est de nouveau entretenu avec la société. Ont été abordés des sujets financiers tels que l'impact de l'inflation, les problèmes de chaîne d'approvisionnement et des sujets extra-financiers tels que la biodiversité et le droit à réparer. Le 8 janvier 2023, la fédération des agriculteurs des Etats-Unis a annoncé avoir signé un accord avec John Deere permettant aux propriétaires d'équipements d'intervenir eux-mêmes sur les machines, au lieu de passer par des centres de réparations. La réponse à la controverse a été satisfaisante et la position a été conservée.

1.7 L'engagement actionnarial

Colville Capital Partners a pour objectif de voter à l'ensemble des AG des entreprises présentes dans les portefeuilles gérés.

Nous avons noué un partenariat avec Institutional Shareholder Services (ISS). ISS propose des solutions de proxyvoting¹ et nous assiste dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote sélectionnée. Nous avons sélectionné la politique de vote nommée « SRI ».

La politique de vote « SRI » considère tout particulièrement les aspects de gouvernance, de rémunération, de structure du capital ainsi que les aspects environnementaux et sociaux :

Aspects de gouvernance, de rémunération et de structure d'entreprise -

Cette politique vise à la création et la préservation de bonnes pratiques de gouvernance et de valeur pour l'entreprise. Cela se reflète notamment par des objectifs d'indépendance et de diversité aux conseils d'administration, d'alignement avec les actionnaires minoritaires, du respect des législations propres à chaque pays.

Aspects environnementaux et sociaux -

Cette politique de vote a pour but de soutenir des pratiques commerciales axées sur le long terme recommandant l'intégration des enjeux environnementaux, le respect et la protection des droits humains et la non-discrimination. Cela se reflète notamment par des reportings ESG, des rémunérations liées à des objectifs ESG et l'adoption de code de conduite.

Notre politique de vote s'inscrit dans une démarche responsable évolutive et destinée à s'améliorer au fil du temps

1.8 Moyens retenus pour informer les souscripteurs des fonds sur les critères ESG pris en compte

Plusieurs documents sont mis à disposition de nos investisseurs afin de décrire les engagements ESG de Colville Capital Partners.

Tout d'abord, nous publions annuellement un rapport d'engagement afin de rendre compte des actions et initiatives menées par la société de gestion au cours de l'année.

¹ Voir Annexe 1 - Lexique

De plus, dans le cadre du label ISR, nous établissons annuellement un rapport de suivi des performances ESG permettant de rendre compte de l'évolution de 5 indicateurs de performance d'une année sur l'autre entre les fonds et leurs univers d'investissements :

Performance environnementale

1. Emissions en tonnes équivalent Co2 par M€ de chiffre d'affaires (scope 1 + scope 2 market-based).
2. Part des entreprises s'engageant à réduire leurs émissions de Co2 et de gaz à effet de serre.

Performance sociale

3. Part de femmes dans les effectifs des entreprises.

Performance en matière de gouvernance


4. Indépendance des conseils d'administration des entreprises.

Performance en matière de respect des droits de l'homme

5. Entreprises du portefeuille signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

En outre, Colville Capital Partners a mis en place un rapport de controverse, mis à jour chaque année, qui vise à appréhender en profondeur la culture de l'entreprise, sa manière de réagir et de dialoguer en cas de controverses. Il est disponible à tout investisseur, sur simple demande.

Controverses et points positifs identifiés

| Société | Points positifs identifiés par Colville | Controverses identifiées par Colville | Réponses apportées par la société |
|---|---|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> Le 20 avril 2022, Amazon a annoncé le développement de 37 nouveaux projets d'énergie renouvelable, renforçant ainsi son statut de plus grand acheteur d'énergie propre au monde. Ces nouveaux projets vont augmenter la capacité du portefeuille d'énergies renouvelables d'Amazon de près de 30%, passant de 12,2 GW à 15,7 GW. Le groupe dispose désormais de plus 310 sites dans 19 pays. Une fois opérationnels, les 310 projets d'Amazon devraient produire, chaque année, suffisamment d'électricité pour alimenter l'équivalent de 3,9 millions de foyers américains. Grâce à ses nombreuses initiatives, Amazon enregistre des progrès significatifs en vue d'atteindre son objectif d'alimenter 100 % de ses opérations par des énergies renouvelables d'ici 2025 (soit cinq ans avant l'objectif initial fixé à 2030). Le groupe est également en bonne voie pour respecter sa promesse climatique en s'engageant à n'émettre aucun carbone d'ici 2040, soit 10 ans avant l'accord de Paris. Sur le premier semestre 2022, plus de 25 000 employés dans le monde ont rejoint le programme de formation « Career Choice » qui permet notamment de profiter d'avantages tels que le financement intégral des frais d'études universitaires, de nouvelles certifications et des programmes de fin d'études secondaires. Ce dernier n'est que l'un des neuf programmes d'amélioration des compétences proposés par Amazon dans le cadre de son engagement de 1,2 milliard de dollars pour améliorer les compétences de plus de 300 000 employés d'Amazon d'ici 2025. | <ul style="list-style-type: none"> Le 23 novembre 2021, l'organisme italien de surveillance de la concurrence a infligé des amendes de 134,5 millions d'euros à Apple et de 68,7 millions d'euros à Amazon. Les deux entreprises sont accusées d'avoir violé les règles de la concurrence de l'Union Européenne. Les deux groupes ont signé en 2018 un contrat de distribution qui empêchait des revendeurs officiels et non officiels de produits Apple d'utiliser le market place d'Amazon. Cet accord permettait la vente de ces produits seulement à certains vendeurs, choisis individuellement et de manière discriminatoire. Ces pratiques auraient permis aux vendeurs de s'entendre sur les prix, pénalisant ainsi les consommateurs puisque 70% des objets électroniques achetés en Italie le sont sur Amazon. Au cours du mois d'avril 2022, Amazon a dû faire face à une controverse à la suite du vote des employés de deux entrepôts de New York en faveur de la création d'un syndicat, le Amazon Labor Union (ALU). Ce syndicat est le premier jamais créé au sein du géant de la vente en ligne aux Etats-Unis. | <ul style="list-style-type: none"> Les deux entreprises ont annoncé être en désaccord avec cette décision et faire appel. Amazon a déposé un recours contre le vote estimant que des militants syndicalistes ont « menacé » et « intimidé » des employés pour les « forcer à voter oui ». Pour sa part, le syndicat avance le contraire estimant que le groupe a fait pression sur les salariés pour qu'ils votent contre ce projet. |

Exemple issu du rapport de controverse de Silver Autonomie.

Pour nos fonds relevant de l'article 9 SFDR - Silver Autonomie et Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole - nous publions également annuellement un rapport SFDR 9. Il décrit notamment notre méthodologie extra-financière, la notation du portefeuille concerné, la mesure de l'impact des entreprises qui le composent et le suivi des performances extra-financières.

Dans le cadre du règlement SFDR, nous publions les annexes précontractuelles présentant les engagements en matière de durabilité pris dans le cadre de la gestion de nos OPCVM et les annexes périodiques rendant compte du suivi de ces engagements.

Enfin, le commentaire de gestion mensuel des fonds inclut une partie extra-financière. L'équipe de gestion y expose l'actualité des entreprises en portefeuilles, dans les domaines environnementaux, sociaux et relative à la gouvernance. Elle y développe également les éventuelles controverses dont les entreprises font l'objet et les actions vertueuses menées.

« SILVER AUTONOMIE »
Rapport de gestion mensuel - octobre 2022
Fonds Commun de Placement (« FCP ») – Part 1 : FR0012403855
Classification SFDR : article 9

Commentaire extra-financier

Points positifs

Legrand est un leader français dans l'assistance à l'autonomie. La société fournit les produits électriques et digitaux clés au maintien des personnes âgées à domicile telles que les prises à manipulation facile, les accessoires de détection (chutes et fumées), de téléassistance et déclencheurs d'alertes. Legrand a annoncé, le 26 octobre, doubler son objectif de réduction de sa consommation énergétique à horizon 2023, désormais fixé à 15,0% de moins que celle de 2021. Les principaux leviers pour y parvenir seront :

- La modernisation des systèmes d'éclairage,
- La régulation du chauffage,
- La simplification des écogestes pour ses collaborateurs,
- L'accélération des initiatives en termes d'isolation des bâtiments,
- Le déploiement d'infrastructures de production d'énergie renouvelable sur ses sites.

Par cet objectif revu à la hausse, le spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment offre à ses clients un exemple pratique de ses solutions d'économie d'énergie.

Apple est un acteur clé de l'autonomie des seniors. Les applications pour smartphones et tablettes développées sur la plateforme iOS d'Apple permettent de maintenir le lien social, de surveiller et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées. La société, qui a atteint la neutralité carbone sur tous ses sites opérationnels en 2020, se concentre désormais sur l'objectif d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne logistique et du cycle de vie de tous ses produits en 2030. Pour y parvenir, Apple a annoncé le 25 octobre son intention d'évaluer annuellement les efforts de décarbonisation de ses fournisseurs et notamment leur utilisation d'électricité renouvelable. Aux États-Unis, les utilisateurs pourront également jouer un rôle dans la réduction de l'empreinte carbone de l'iPhone grâce à la fonctionnalité de recharge par énergie propre. Disponible avec iOS 16, elle leur permet d'examiner toutes les sources d'électricité disponibles pendant la durée de charge attendue et d'optimiser celle-ci pour profiter des moments où le réseau utilise des sources d'énergie plus propres comme le solaire ou l'éolien.

Controverses

Bureau Veritas permet aux entreprises et associations délivrant des services aux personnes âgées de mesurer et d'améliorer la qualité de leurs prestations. La société propose notamment la certification Qualisap qui évalue la qualité des prestations des services à la personne et le label Qualisad qui certifie la qualité des soins à domicile. Bureau Veritas a été condamné par le conseil des prud'hommes de Narbonne pour « utilisation frauduleuse de la signature et des certifications » d'un de ses diagnostiqueurs immobiliers. D'avril 2018 à septembre 2019, le directeur régional de Bureau Veritas Exploitation - Languedoc-Roussillon a usurpé l'identité d'un salarié pour signer, à son nom et avec ses certifications, des diagnostics de performance énergétique (DPE) à son insu. Bureau Veritas Exploitation a été condamné à lui verser 85 000 € et le directeur régional a été licencié.

Exemple issu du rapport de gestion mensuel de Silver Autonomie

1.9 Adhésion à des chartes, code, initiatives internationales, obtention d'un label...



La démarche ESG de Colville Capital Partners est construite dans une dynamique de constante amélioration. Silver Autonomie a été labellisé ISR en juillet 2020, Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole, en novembre 2020 et Colville Générations, en février 2021. Ce label vise à identifier les fonds souhaitant concilier « performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité ».

De surcroît, nous sommes devenus signataires des PRI, en décembre 2021. Les PRI regroupent plus de 4 000 investisseurs répartis dans plus de 60 pays qui souhaitent promouvoir un système financier mondial durable. Cette démarche, soutenue par les Nations Unies, engage les investisseurs à suivre 6 principes :



- 1 Prendre en compte des problématiques ESG dans les processus d'analyse et de décision.
- 2 Être un investisseur actif en matière d'ESG (dialogue et vote).
- 3 Exiger un meilleur reporting extra-financier des sociétés en portefeuille.
- 4 Promouvoir l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5 Collaborer avec les autres signataires pour améliorer l'application des Principes.
- 6 Rendre compte à travers un rapport annuel des progrès dans l'application des Principes.

Enfin, depuis novembre 2022, Silver Autonomie est éligible à l'initiative TIBI qui vise à promouvoir et financer le développement des entreprises technologiques.

2. Liste des produits financiers article 8 et 9

Depuis juillet 2022, Silver Autonomie relève de l'article 9 de la réglementation SFDR. Terroirs & Avenir était classé Article 8 SFDR au 30 décembre 2022 et est passé Article 9 le 30 mai 2023. Une annexe pré-contractuelle a été ajoutée au DIC - Prospectus de chacun de nos fonds. Un rapport périodique SFDR a été ajouté aux rapports annuels.

Au 30 décembre 2022, nous avons un total d'encours Article 9 SFDR, de 314 M€ portant sur le fonds Silver Autonomie :

| Produits articles 8/9 | Nb | AUM (M€) | % Total AUM |
|-----------------------|----------|------------|-------------|
| SFDR - Art 8 | 2 | 99 | 24% |
| SFDR - Art 9 | 1 | 314 | 76% |
| Total | 3 | 413 | 100% |

Annexes

Annexe 1 : Lexique

SFDR

La classification des fonds au sens de la réglementation européenne SFDR « Sustainable Finance Disclosure Regulation » entrée en vigueur en mars 2021 :

- Article 6 : fonds ne faisant pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, et n'ayant pas d'objectif d'investissement durable
- Article 8 : fonds faisant la proposition de caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Article 9 : fonds ayant un ou des objectifs d'investissement durable ou de réduction d'émission de carbone

Label ISR « Investissement Socialement Responsable »

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances pour concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises de tout secteur d'activité économique et les entités publiques qui contribuent au développement durable.

KPI

KPI est un acronyme issu de l'anglais, signifiant key performance indicator. En français, on parle d'indicateur clé de performance (ICP).

Proxy voting

Le proxy voting est une forme de vote par laquelle un membre d'un organe de décision peut déléguer son pouvoir de vote à un représentant, pour permettre un vote en son absence.

B Corp

La certification « B Corp » est une norme internationale indépendante attribuée par l'organisme sans but lucratif « B Lab ». Elle récompense les sociétés commerciales qui répondent à des exigences sociétales, environnementales, de gouvernance et de transparence envers le public.

Public Benefit Corporation

Une « Public Benefit Corporation » est une forme d'entreprise américaine. En plus de la recherche du profit, elle souhaite avoir un impact positif sur la société, les travailleurs, la communauté et l'environnement.